

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET

Portant réorganisation du service de l'Inspection du travail

(Journal Officiel du 1^{er} juin 1902)

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Vu les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 18 de la loi du 2 novembre 1892, ainsi conçus :

« Les inspecteurs du travail sont nommés par le Ministre du commerce et de l'industrie.

« Ce service comprendra :

« 1^o Des inspecteurs divisionnaires ;

« 2^o Des inspecteurs ou inspectrices départementaux.

« Un décret, rendu après avis du Comité des arts et manufactures et de la Commission supérieure du travail ci-dessous instituée déterminera les départements dans lesquels il y aura lieu de créer des inspecteurs départementaux. Il fixera le nombre, le traitement et les frais de tournée de ces inspecteurs.

« Les inspecteurs et inspectrices départementaux sont placés sous l'autorité de l'inspecteur divisionnaire » ;

Vu le paragraphe 2 de l'article 19 de ladite loi, ainsi conçu :

« La nomination au poste d'inspecteur titulaire ne sera définitive qu'après un stage d'un an » ;

Vu les décrets du 13 décembre 1892, 27 décembre 1892, 18 décembre 1893 et 28 octobre 1895 ;

Vu l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures ;

Vu l'avis de la Commission supérieure instituée par l'article 22 de la loi précitée ;

Décète :

Art. 1^{er} — Le nombre des inspecteurs du travail est fixé comme suit :

11 inspecteurs divisionnaires ;

110 inspecteurs ou inspectrices départementaux.

Art. 2. — La délimitation des circonscriptions attribuées aux inspecteurs divisionnaires, le lieu de leurs résidences, l'indication du département ou des départements inspectés par les inspecteurs ou inspectrices départementaux, les lieux de résidence de ces inspecteurs ou inspectrices sont inscrits au tableau suivant :

CIRCONSCRIPTIONS	DÉPARTEMENTS	NOMBRE des inspecteurs et inspectrices départementaux	RÉSIDENCES des inspecteurs départementaux	RÉSIDENCES des inspecteurs divisionnaires
1 ^{re}	Seine	14 inspecteurs	Paris	Paris
	Seine-et-Oise, Seine-et-Marne	14 inspectrices		
	Loiret, Cher et Loir-et-Cher	2 inspecteurs		
2 ^o	Indre-et-Loire	1 inspecteur	Orléans, Bourges	
	Indre, Vienne	1 —	Tours	Limoges
	Haute-Vienne	1 —	Poitiers	
	Allier, Creuse	1 —	Limoges	
	Yonne, Nièvre	1 —	Montluçon	
3 ^o	Aube, Haute-Marne, Côte-d'Or, Haute-Saône, territoire de Belfort, Doubs, Jura et Saône-et-Loire	5 inspecteurs	Nevers	Dijon
4 ^o	Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges	8 —	Troyes, Dijon, Belfort, Besançon, Chalon-s-Saône	
5 ^o	Nord, Pas-de-Calais et Somme	13 —	Saint-Quentin, Reims, Mézières, Bar-le-Duc, Nancy, Epinal	Nancy
6 ^o	Oise, Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Orne, Calvados et Manche	1 inspectrice	Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Calais, Boulogne, Arras, Amiens	Lille
	Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord	7 inspecteurs	Creil, Beauvais, Rouen, le Havre, Elbeuf, Chartres, Caen	Rouen
	Sarthe, Mayenne	1 inspectrice	Rennes	
7 ^o	Loire-Inférieure et Vendée	1 inspecteur	Le Mans	
	Maine-et-Loire, Deux-Sèvres	2 inspecteurs	Nantes	Nantes
	Finistère et Morbihan	1 inspectrice	Angers	
	Charente-Inférieure, Gironde	1 inspecteur	Lorient	
8 ^o	Lot-et-Garonne, Landes, Gers, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées	2 inspecteurs	Bordeaux	Bordeaux
	Charente, Dordogne, Corrèze et Lot	2 —	Agen, Pau	
	Aude, Pyrénées-Orientales	1 inspecteur	Angoulême, Cahors	
	Hérault	1 —	Carcassonne	
9 ^o	Aveyron, Cantal, Lozère	1 —	Montpellier	Toulouse
	Tarn	1 —	Rodez	
	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Ariège	1 —	Castres	
	Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes et Corse	2 inspecteurs	Toulouse	
10 ^o	Vaucluse et Basses-Alpes	4 —	Marseille, Nice	
	Drôme et Hautes-Alpes	1 inspectrice	Marseille	Marseille
	Gard	1 inspecteur	Avignon	
	Ardeche	1 —	Valence	
	Rhône, Isère et Ain	1 —	Nîmes	
11 ^o	Haute-Savoie et Savoie	1 —	Privas	
	Puy-de-Dôme, Loire et Haute-Loire	4 inspecteurs	Lyon, Grenoble	Lyon
		1 inspectrice	Lyon	
		1 inspecteur	Chambéry	
		4 inspecteurs	Saint-Etienne, Roanne, Clermont-Ferrand	

Art. 3. — Dans les départements ou groupes de départements pour lesquels le tableau ci-dessus prévoit plusieurs postes d'inspec-

teurs, un arrêté ministériel déterminera la section à attribuer à chacun des inspecteurs ou inspectrices départementaux.

Art. 4. — Les inspecteurs et inspectrices stagiaires institués par l'article 19 de la loi reçoivent un traitement annuel de fr. 2400.

Art. 5. — Les inspecteurs et inspectrices départementaux sont répartis en cinq classes, dont les traitements sont inscrits ainsi qu'il suit :

5^e classe, 3.000 francs.

4^e classe, 3.500 francs.

3^e classe, 4.000 francs.

2^e classe, 4.500 francs.

1^{re} classe, 5.000 francs.

Le nombre des inspecteurs et inspectrices départementaux de chaque classe est fixé conformément aux indications ci-après :

Inspecteurs départementaux.

1^{re} classe, 8 inspecteurs au maximum ;

2^e classe, 8 inspecteurs au maximum ;

3^e classe, 18 inspecteurs au maximum ;

4^e, 5^e classes et stagiaires, 57 inspecteurs au minimum.

Inspectrices départementales.

1^{re} et 2^e classes, 3 inspectrices au maximum, dont 1 au maximum de 1^{re} classe ;

3^e classe, 4 inspectrices au maximum ;

4^e, 5^e classes et stagiaires, 12 inspectrices au minimum.

Art. 6. — Les inspecteurs divisionnaires sont répartis en trois classes, dont les traitements sont fixés ainsi qu'il suit :

3^e classe, 6.000 francs ;

2^e classe, 7.000 francs ;

1^{re} classe, 8.000 francs ;

Le nombre des inspecteurs divisionnaires de chaque classe est fixé conformément aux indications ci-après :

1^{re} classe, 3 inspecteurs divisionnaires au maximum ;

2^e classe, 3 inspecteurs divisionnaires au maximum ;

3^e classe, 4 inspecteurs divisionnaires au minimum.

Art. 7. — Les inspecteurs et inspectrices ne peuvent être élevés de classe qu'après trois ans de services dans la classe immédiatement inférieure.

Les inspecteurs divisionnaires sont nommés au choix parmi les inspecteurs départementaux appartenant au moins à la 2^e classe.

Art. 8. — Les frais de tournée des inspecteurs et inspectrices seront réglés sur état, selon les formes prescrites par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et suivant le tarif fixé par le décret du 28 octobre 1895.

Les frais de transport par mer seront remboursés aux inspecteurs d'après le prix des places en 1^{re} classe.

L'inspecteur divisionnaire résidant à Paris reçoit, pour frais de tournées dans le département de la Seine, une indemnité fixe de 3.000 francs par an. Ses frais de tournées dans les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise lui seront remboursés sur le même taux qu'aux autres inspecteurs divisionnaires.

Les inspecteurs et inspectrices départementaux du département de la Seine reçoivent une indemnité fixe de 600 francs pour frais de déplacement dans l'enceinte de Paris ; l'indemnité est de fr. 900 pour les inspecteurs attachés au service de la banlieue.

Dans les départements autres que celui de la Seine où les conditions de service l'exigent, les frais de tournées alloués sur état aux inspecteurs et inspectrices peuvent être remplacés par des indemnités fixes réglées par arrêté ministériel.

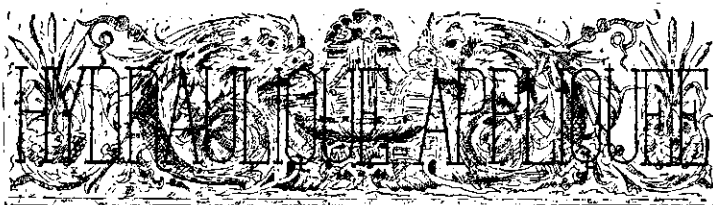
Les déplacements des inspecteurs hors de leur circonscription ou section, nécessités par les besoins du service, sont comptés comme frais de tournée et réglés sur état aux mêmes tarifs.

Art. 9. — Il sera alloué aux inspecteurs divisionnaires des frais de bureau fixés à 2 200 francs pour l'inspecteur divisionnaire de la première circonscription, à 1.800 francs pour l'inspecteur divisionnaire de la cinquième circonscription, et à 1.500 francs pour les autres inspecteurs divisionnaires.

Art. 10. — Les décrets des 13 décembre 1892, 27 décembre 1892 et 18 décembre 1893 sont abrogés.

Art. 11. — Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1902.



LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Turbine centripète. — Cette turbine s'établit dans une chambre d'eau A semblable à celle de la turbine centrifuge. Mais ici il n'y a pas de cuve donnant accès à l'eau dans l'axe de la turbine. Le mouvement de l'eau est pour ainsi dire renversé. Le fluide moteur entre latéralement sur le pourtour extérieur de la couronne fixe et les filets liquides vont confluer radialement vers l'axe, pour s'échapper verticalement au centre de la couronne mobile.

Ainsi la couronne directrice F est fixée sur le fond de la chambre d'eau et la couronne mobile I est disposée concentriquement à l'intérieur. Il faut donc que celle-ci soit à l'abri de l'arrivée directe de l'eau par son centre ; c'est pourquoi la cuve utilisée précédemment est ici remplacée par une sorte de cloche C.

Celle-ci, fixée par ses bords sur le périmètre extérieur de la couronne directrice, est seulement évidée en son centre, pour le passage de l'arbre moteur à travers une boîte à étoupe. La couronne mobile est portée par un plateau dont le moyeu est calé sur l'arbre.

Dans le jeu laissé libre entre les deux couronnes peut s'intercaler une vanne cylindrique D qui par son mouvement de montée et de descente, permet de régler le débit, en étranglant plus ou moins les orifices des aubages et même de supprimer tout accès de l'eau dans les aubes mobiles pour arrêter complètement la turbine.

Comme dans le cas de la turbine centrifuge, on a la relation fondamentale :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{\rho} + h - \frac{p^0}{\rho}$$

Dans cette relation :

V est la vitesse absolue de l'eau au point a, c'est-à-dire à son entrée dans l'aube mobile ;

p_a est la pression atmosphérique ;

p^0 est la pression hydrostatique au point a.

Le triangle des vitesses au même point a donne, comme précédemment, la relation :

$$w^2 = V^2 + v^2 - 2V \times v \times \frac{1}{\sqrt{1+i^2}}$$

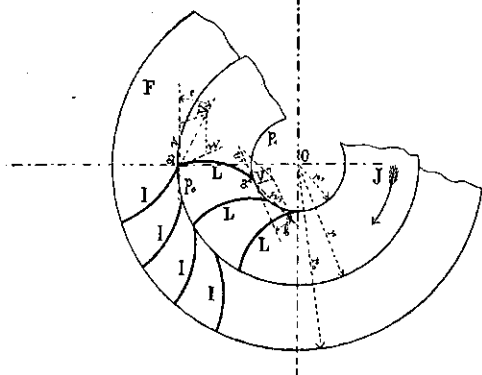
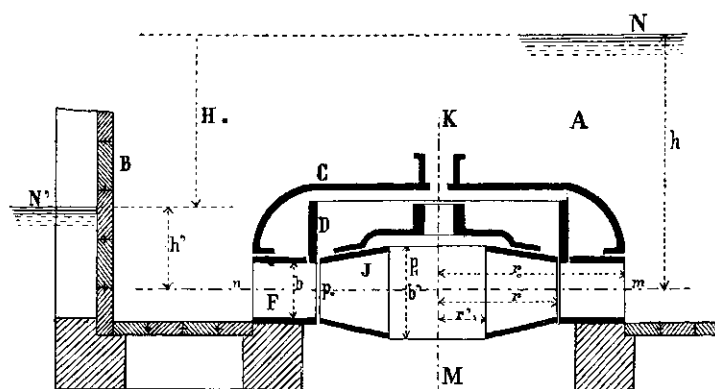
i désignant encore l'inclinaison du filet liquide de direction V sur la tangente v à la circonférence de la couronne mobile.

Si nous désignons comme précédemment l'inclinaison de V sur w par I et celle de w sur v par I₁, nous avons aussi, comme pour la turbine centrifuge :

$$\frac{v}{V} = \frac{I}{I_1} \times \frac{\sqrt{1+I_1^2}}{\sqrt{1+I^2}}$$

D'autre part, le triangle des vitesses en a' donne la relation déjà établie dans le cas précédent :

$$V'^2 = w'^2 + v'^2 - 2w' \times v' \times \frac{1}{\sqrt{1+i_1^2}}$$



i_1 désignant encore l'inclinaison de la vitesse relative w' sur la vitesse d'entraînement v' tangente en a' .

Le rendement a toujours pour expression :

$$R = \frac{H - \frac{V'^2}{2g}}{H} = 1 - \frac{V'^2}{2gH}$$

Cette relation montre que le rendement est d'autant meilleur que V' est plus voisin de zéro ; si V' était nul, en effet, le rendement serait égal à l'unité et, par suite, serait intégral.

Mais nous avons vu que V' ne pourrait être nul qu'à la condition de tracer l'aube mobile L tangente à la circonférence en a' , ce qui ne pourrait se faire sans supprimer entièrement le débouché de l'eau à la sortie dans l'intérieur de la couronne J .

On se borne donc, d'une part, à rendre l'inclinaison i_1 aussi petite que possible et à remplir la condition :

$$w' = v'$$

à supposer que la vitesse v' admise soit elle-même assez grande pour assurer le débit total de la chute.

Cette relation permet de simplifier les équations générales, comme précédemment, et l'on obtient, dans cette hypothèse, les relations :

$$V = \frac{g \times H}{v} \times \sqrt{1+i^2}$$

Ou, sous une autre forme, donnant la vitesse v sur le périmètre extérieur de la couronne mobile :

$$v = \frac{g \times H}{V} \times \sqrt{1+i^2}$$

ou encore :

$$\frac{v}{V} = \frac{g \times H}{V^2} \times \sqrt{1+i^2}$$

Nous retrouverons la même condition pour qu'une turbine centripète fonctionne sans réaction, comme dans le cas d'une turbine centrifuge, soit :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d} + h'$$

Si la couronne était dénoyée, c'est-à-dire placée au-dessus du niveau d'aval N' , la valeur de h' serait nulle et la condition précitée se réduirait à :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d}$$

On sait que, dans le cas où la turbine fonctionne sans réaction, on a la relation :

$$V = \sqrt{2gH}$$

et celle :

$$w = v.$$

Il en résulte que le rapport $\frac{v}{V}$ donné plus haut se simplifie et devient :

$$\frac{v}{V} = \frac{\sqrt{1+i^2}}{2}$$

Ce rapport $\frac{v}{V}$ qui dépend uniquement de l'angle d'inclinaison

des vitesses v et V , l'une par rapport à l'autre, permet, comme nous l'avons vu, de classer les turbines suivant leur vitesse d'entraînement par rapport à la vitesse absolue de l'eau à la sortie de l'aube directrice.

Il y a grand intérêt à ce que la turbine centripète soit noyée. Si, en effet, le plan moyen de la couronne mobile est situé à une hauteur h'' au-dessus du niveau d'aval, la chute réelle sera réduite d'une hauteur égale et deviendra $(H - h'')$.

Le rendement deviendra donc :

$$R = \frac{H - h'' - \frac{V'^2}{2g}}{H} = \left(1 - \frac{v'^2}{2gH}\right) - \frac{h''}{H}$$

et la réduction serait d'autant plus grande que h'' représenterait une fraction plus grande de H .

Le travail utile serait diminué dans la même proportion. Si l'on désigne par Q le nombre de mètres cubes dépensés en une seconde par la turbine, l'expression de ce travail est dans le cas de la turbine noyée :

$$Tu = 1000 \times Q \times H \times R = 1000 Q \times \left(H - \frac{V'^2}{2g}\right)$$

Et dans le cas de la turbine élevée au-dessus du niveau d'aval :

$$T'u = 1000 Q \times \left(H - \frac{V'^2}{2g} - h''\right)$$

Il convient donc, dans le cas des faibles chutes de placer la couronne mobile au-dessus du niveau d'aval de l'étiage. Nous arrivons ainsi aux mêmes conclusions que pour la turbine centrifuge.

Le débit de la couronne mobile est toujours donné par la relation :

$$Q = m \times K \times 2 \pi r' \times b' \times \frac{i}{\sqrt{1+i_1^2}} \times w'$$

Il dépend donc directement de la vitesse relative w' à la sortie de l'aube mobile. Mais w' dépend elle-même de la vitesse de la périphérie extérieure de la couronne motrice. On démontre, en effet, que l'on a la relation.

$$w' = \sqrt{V^2 - v^2 \left(\frac{4}{\sqrt{1+i^2}} - \frac{r'^2}{r^2} \right)}$$

Or l'expression entre parenthèses étant toujours positive, il s'en-

suit que le terme en v^2 est lui-même négatif; donc w' diminuera lorsque v augmentera et réciproquement.

Il en résulte que le débit Q , lequel varie comme w' varie en raison inverse de la vitesse v .

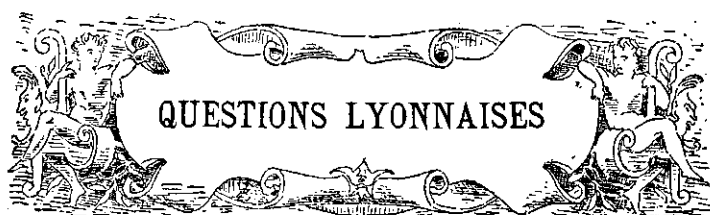
Cette circonstance est très avantageuse, car elle rend ainsi la turbine centripète auto-régulatrice. Que la résistance ou la charge diminuent, la vitesse v tend à augmenter, mais alors la vitesse w' et avec elle le débit diminue, ce qui réduit le travail développé par la turbine et ramène par suite sa vitesse à la vitesse de régime.

Si, au contraire, la résistance augmente, v tend à diminuer, tandis que w' et la dépense de la turbine croissent et font croître le travail moteur dans la proportion voulue pour maintenir la vitesse.

Nous avons vu qu'il n'en était pas ainsi pour les turbines centrifuges; c'est donc un avantage très marqué en faveur de la turbine centripète et qui doit faire préférer ce dernier système dans le cas où la charge du moteur est susceptible de variations notables et que le travail de l'usine exige une vitesse constante.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



A PROPOS DE DÉMOLITIONS

Aux amateurs d'objets anciens et artistiques

A l'occasion de la démolition du quartier Saint-Paul, la Commission du Vieux Lyon a relevé et fait transporter dans les entrepôts de la douane certains objets artistiques qui figureront plus tard dans un Musée.

Il en sera de même pour les futures démolitions à entreprendre par la ville de Lyon : mais il est regrettable qu'il en soit autrement pour les immeubles des particuliers, car là, l'action de la Commission est impuissante puisqu'elle ne peut, faute de budget spécial, acheter, comme le premier venu, les objets intéressants qui lui conviendraient.

Mais la Commission ne réservant que les objets les plus artistiques et faciles à conserver, il en reste forcément d'autres qui, pour n'être pas de premier choix, n'en possèdent pas moins une certaine valeur.

On voit de vieux motifs très solides et décoratifs pouvant s'adapter facilement à nos constructions modernes ; on remarque aussi des consoles, des puits, des détails de fenêtres, etc... des boiseries, grilles, impostes et ferronneries que l'on ne fait plus aujourd'hui sous prétexte d'économie.

Il serait à souhaiter que ces objets fussent sauvés pour être réemployés dans l'édification de nouvelles maisons de ville ou de campagne. On pourrait ainsi se procurer le plaisir d'avoir des constructions de différents styles appropriées à nos usages modernes et ne conservant de l'ancien que les motifs les plus gracieux obtenus à bon marché.

De cette manière, tout le monde ferait œuvre de conservation pour des choses que les amateurs du vieux Lyon reverraient avec plaisir dans le hasard des promenades.

Nous engageons donc vivement nos concitoyens à sauver tout ce qu'ils pourront de la pioche des démolisseurs en le leur achetant même avant la démolition des maisons ; pour le choix de ces motifs, ils n'auront qu'à se référer aux dessins de nos artistes lyonnais.

L'ARCHITECTURE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

— SUITE —

Dans notre dernière causerie, nous nous sommes peut-être montré trop sévère pour nos compatriotes, dont les conceptions artistiques semblent s'atténuer maintenant sous l'influence dissolvante de l'indifférence publique.

Cependant, il faut bien reconnaître qu'en même temps que chacun se désintéresse de plus en plus de la vie familiale, de cette vie que l'on voulait autrefois calme, gaie et tranquille, la plupart des Français paraissent se soucier de moins en moins de la question d'habitation pour chercher généralement à satisfaire à d'autres besoins.

Malgré une certaine compréhension du confortable et les facilités actuelles que permet le progrès, ils se préoccupent peu des commodités du logement, de son installation selon les règles élémentaires de l'hygiène, de l'aspect extérieur de la façade et, en revanche, ils reportent toute leur attention aux futilités ayant cours aujourd'hui ou à l'orgueilleux désir de paraître.

Dans les pays du Nord, où les mœurs et habitudes, ainsi que les nécessités d'un climat plus rigoureux, retiennent davantage chacun à la maison, les principes qui guident les architectes sont rigoureusement orientés dans le but de rendre la vie intérieure agréable et facile pour toutes les constructions, quelles que soient leur destination et leur importance.

En France, et particulièrement à Paris et à Lyon, les constructeurs distribuent les appartements à peu près de la même manière en sacrifiant absolument les pièces où la famille se trouve plus généralement réunie, afin de pouvoir utiliser la place ainsi gagnée à l'agrandissement des pièces de réception ou d'apparat dont les locataires profitent rarement. Cette disposition d'ensemble se reproduit presque partout, qu'il s'agisse d'un appartement destiné à des personnes sans grandes relations (ce sont les plus nombreuses) ou d'un local plus mondain.

Les architectes établissent donc leurs plans en prévoyant tout d'abord une cuisine *minuscule*, sans se préoccuper si ce n'est pas là où il faudrait, pour certains ménages, au moins autant d'aise qu'ailleurs. Puis, ils déterminent la plus grande place possible pour le ou les salons, du côté le plus gai et le plus commode et ils mettent la chambre principale à côté ; cette chambre prendra à elle seule ce qui restera de disponible dans le sens de la façade, ou bien on en fera deux.

Quant à la salle à manger, elle aura à se partager avec l'anti-chambre, la cuisine, les cabinets et la cage d'escalier, le côté de la cour ; l'auteur des plans la réduira le plus possible, et, si par hasard l'espace disponible pouvait permettre de lui donner une grandeur raisonnable, il s'empresserait d'en profiter pour établir une autre chambre ou créer des recoins n'ayant aucune utilité réelle.

De la sorte, la salle à manger, qui est par excellence le lieu de réunion de la famille, est presque toujours une pièce triste, sombre, étroite et mal commode, peu faite pour inspirer à chacun le goût de son intérieur et où il est souvent impossible de réunir un nombre raisonnable de convives.

Par contre, le locataire d'un tel appartement pourra s'offrir le luxe de recevoir une nombreuse compagnie dans son beau salon, qu'il désertera soigneusement en temps ordinaire, et il pourra faire montre d'un prétendu confortable, alors qu'il sera gêné et mal servi tous les jours, confiné sur la cour entre les odeurs variées de la cuisine et de ce que nous appelons le n° 100.

Le plus souvent on ne peut raisonnablement arguer comme cause à cette conception générale le manque de place, car ainsi que nos concitoyens peuvent le constater, un grand nombre de maisons

nouvellement construites sur la rive gauche ont un escalier monumental, prenant sans aucun profit une place considérable. C'est l'inverse de ce qui se passait récemment encore, mais c'est tomber d'un excès dans l'autre.

D'autre part, même pour les personnes ayant une vie mondaine active et recevant beaucoup, les immeubles sont fréquemment mal compris; la salle à manger est parfois très loin des salons et les pièces s'enchevêtrent de telle sorte, sans nul souci de l'ordonnance, que le service devient compliqué et désagréable pour tous.

Nous savons bien qu'une des principales excuses de certains architectes est la nécessité, pour eux, d'obtenir la régularité de la façade; dans ce but, ils sacrifient sans vergogne la distribution intérieure des immeubles et ne paraissent pas se soucier qu'il faut, avant tout, les rendre commodément habitables.

D'ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi il est nécessaire d'avoir une régularité mathématique dans la conception des façades et nous avons des raisons de croire, malgré notre incompétence en architecture, que, tout au contraire, la dissymétrie se prête au moins aussi bien, sinon mieux, à la variation des effets artistiques et que, en tout cas, l'aspect architectural doit être l'expression nette et définie de la construction en révélant le caractère et le but de sa destination.

Ne voit-on pas les résultats heureux de cette manière de faire plus logique si l'on parcourt les belles et grandes capitales de l'Europe, même à Paris, où la dernière génération de constructeurs s'affranchit des préjugés et des limites étroites qui comprimaient l'essor du progrès pour suivre résolument d'autres voies, plus conformes à notre tempérament national et à nos véritables besoins.

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir formuler des critiques judicieuses au point de vue purement professionnel des méthodes de construction et d'emplois de matériaux, mais pour résumer les appréciations qui précèdent et qui restent bien dans le cadre des observations permises aux principaux intéressés, les propriétaires et les malheureux locataires, nous sommes convaincus qu'il y a beaucoup à faire pour rendre plus pratiques nos habitations françaises, particulièrement à Lyon malgré les progrès déjà réalisés dans notre cité depuis la construction des beaux groupes des quartiers de la rive gauche.

Au moment où les taxes récentes arrêtent les constructions dans la ville proprement dite, en activant au contraire les créations à Villeurbanne et autres banlieues, c'est-à-dire sur des emplacements dont le terrain est d'un prix peu élevé, il serait intéressant de faire des tentatives sérieuses pour abandonner l'ancienne manière de procéder, de façon à chercher à bâtir, avant tout, des immeubles, maisons de rapport ou villas, répondant aux desiderata que tout le monde souhaite ardemment, mais que tous les constructeurs s'obstinent souvent à ne pas vouloir satisfaire.

VALROSE.

COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX-LYON

En sa dernière Assemblée plénière, la Commission du Vieux-Lyon a adopté des vœux tendant :

1° *A faire relever au concours par des élèves architectes les plans des hôtels de Gadagne, du Gouvernement et d'Estaing;*

2° *A l'utilisation des médaillons du Palais de la Bourse pour y placer les effigies des Lyonnais illustres;*

3° *A réserver divers objets à provenir de la démolition des maisons 9 et 11, rue Lainerie;*

4° *A la nomination de collaborateurs correspondants de la Commission.*

Des vœux ont en outre été émis ou renouvelés pour :

Le maintien des noms actuels de nos rues;

La publication de toutes nos archives par ordre chronologique;

La propagation dans les écoles primaires de notre histoire locale avec promenades explicatives;

La photographie de nos édifices publics sans distinction;

L'application rationnelle pour Lyon de la loi du 30 mars 1887.

On a aussi discuté la question d'une récompense sous forme de primes ou de félicitations à accorder aux propriétaires qui édifieront des maisons ayant un cachet artistique.

Il en serait de même pour les immeubles qui, par une figuration quelconque sur leurs façades, rappelleraient un souvenir local ayant eu pour théâtre leur emplacement actuel ou leur voisinage immédiat.

Un vœu a été encore formulé pour que les deux socles de l'escalier du Palais de Justice soient pourvus de statues de jurisconsultes lyonnais.

ADOPTION

DE LA SÉRIE DE PRIX DE LA VILLE 1890

Par la Société académique d'architecture.

Dans sa séance du 1^{er} mai dernier, la Société académique d'Architecture de Lyon a adopté les conclusions et vœu de la Commission des tarifs, nommée en février dernier et composée de MM. Porte, Tarchier, Desjardins, Roux-Meulien, Cahuzac, Feuga et Giroud.

Cette Commission avait la mission suivante :

1° De donner son avis sur la série des prix de la Ville de Lyon, édition 1890, et dire si cette série peut être considérée comme étant la plus complète et la plus claire parmi les séries actuellement en usage à Lyon.

2° Cette série pourrait-elle servir de base pour faire une nouvelle série ?

3° Les changements à faire à la série actuelle 1890 seraient-ils importants ?

Voici maintenant le texte de la conclusion du rapport rédigé en conséquence :

Votre Commission considérant que la série des prix de la Ville de Lyon, édition 1890, est la série la mieux étudiée, et la plus claire, parmi toutes les séries actuellement en cours à Lyon; considérant également qu'une série de prix pour travaux de construction, doit être élaborée par des architectes et non par des entrepreneurs; attendu que l'entrepreneur ne fait pas son mémoire lui-même, mais qu'il le fait faire par un géomètre et que, de ce fait, l'entrepreneur ne peut pas avoir qualité pour établir une série des prix; attendu encore, que l'architecte est, et doit rester le maître de l'œuvre, émet le vœu :

« Que la Société académique d'Architecture de Lyon adopte et reconnaisse comme sienne la série des prix de la Ville de Lyon, édition 1890, avec réserve de pouvoir lui substituer la série révisée par la Commission municipale, si cette série paraît en novembre; ou bien, de pouvoir la réviser elle-même relativement aux modifications apportées par la suppression des droits d'octroi, dans le cas où la Commission municipale n'arriverait pas à terminer son travail en temps voulu. »

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

LA LOI DES 10 HEURES 1/2
ET
L'INDUSTRIE DU BATIMENT

A la Chambre syndicale de maçonnerie
Une interpellation à la Chambre

Dans sa réunion du 6 juin, le Conseil de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine a adopté la délibération suivante qui a été aussitôt adressée à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie :

La Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine :

Considérant que l'entreprise de maçonnerie ne peut, à aucun titre, être assimilée à une industrie où la production est réglée à volonté ;

Considérant que, dans l'entreprise de maçonnerie, le travail n'est ni régulier, ni continu ; qu'il est entièrement subordonné aux conditions atmosphériques ;

Que cette situation lui crée un caractère distinct de toute autre industrie ;

Considérant qu'il est absolument impossible de prévoir le nombre de journées de travail qui pourront être faites dans la semaine, et le nombre d'heures qui pourront être effectuées dans une journée ;

Considérant que le total des journées de travail ne dépasse pas 260 par année ;

Considérant que, pour compenser en partie les chômages auxquels ils sont assujettis, les ouvriers de la maçonnerie sont dans l'obligation de travailler lorsqu'ils peuvent, sans interruption hebdomadaire, et de prolonger les journées de travail ;

Considérant qu'en limitant à dix heures et demie la journée de travail dans les chantiers où travaillent simultanément des adultes et des ouvriers âgés de moins de dix-huit ans, la loi du 30 mars 1900 place les travailleurs dans l'alternative de ne pouvoir effectuer un travail suffisamment rémunérateur, ou de demander le renvoi des jeunes ouvriers apprentis ;

Considérant que l'interdiction des chantiers aux ouvriers de moins de dix-huit ans équivaldrait à tarir le recrutement des ouvriers de la Maçonnerie, car les jeunes gens ne se dirigeraient plus vers une industrie où il leur serait impossible de commencer leur apprentissage avant dix-huit ans ;

Considérant que cette situation aboutirait à brève échéance, à rendre impossible l'exercice de l'Entreprise de Maçonnerie ;

Considérant que les travaux de Maçonnerie s'exécutent en plein air, dans des conditions exceptionnelles d'hygiène et de salubrité ;

Emet le vœu :

Que, tenant compte des conditions exceptionnelles de l'Entreprise de Maçonnerie, un règlement d'administration publique l'admette au bénéfice des dérogations prévues par l'article 7 de la loi du 2 novembre 1892, en lui accordant la possibilité d'effectuer 150 journées de onze heures, et 40 semaines de sept jours.

Nous apprenons, d'autre part, que M. Lhopiteau, député d'Eure-et-Loir, au nom des corporations patronales et ouvrières de son département, a demandé à interpellier le Gouvernement sur les inconvénients que présente, pour les ouvriers travaillant en plein air, l'application de la loi du 30 mars 1900.

La sanction de cette interpellation devrait être, sous la pression des Chambres syndicales, l'établissement d'un règlement d'administration publique exemptant tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics des obligations de la loi du 30 mars 1900.

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Il n'y a guère de changement sensible dans la situation antérieure : le marché à la consommation sur la place de Paris est stationnaire. La cote officielle des fers et tôles à Paris est comme précédemment fixée à : 18 francs pour les fers marchands au coke 1^{re} classe, 19 francs pour les fers n° 1, pour planchers, 1^{re} catégorie, et 22 francs pour les tôles n° 2.

Dans les Ardennes l'allure des affaires est satisfaisante, les ordres étant parvenus en nombre, les cours restent fermes et le prix de 16 francs est appliqué d'une façon uniforme pour les fers.

Dans le Centre, le marché sidérurgique n'a présenté ni animation ni amélioration. Nous approchons, il est vrai, de la période de

inventaires de fin juin, les courriers commencent à sentir l'approche des éventualités et ils n'apportent que des ordres urgents et de maigre importance, ceci d'une façon générale.

Les usines sont assez bien alimentées dans la région du Nord, mais en dehors des affaires urgentes pour travaux en cours, les propositions sont assez rares. Le cours des fers est néanmoins soutenu, les forges ne paraissant pas du tout disposées aux concessions, au contraire.

CONCOURS

PARIS

CONCOURS D'ENSEIGNES

Un concours est ouvert pour la composition et l'exécution d'enseignes artistiques destinées aux maisons de Paris, entre les peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ouvriers d'arts industriels français, etc. Les projets d'enseignes devront être déposés, en exécution, dans un local de la Ville désigné par le Conseil municipal, du 1^{er} au 15 novembre 1902.

Le jury chargé de l'examen des enseignes sera, sous la présidence du Préfet de la Seine ou de son délégué, composé de trente-six membres : le président de la 3^e Commission et le président de la 4^e Commission du Conseil municipal ; 8 membres du Conseil désignés par moitié par ses 3^e et 4^e Commissions ; 5 membres désignés par M. le préfet de la Seine ; 5 membres désignés par l'Académie des Beaux-Arts ; 5 membres désignés par la Chambre de commerce ; 5 membres désignés par les concurrents ; le directeur des Beaux-Arts ; M. Edouard Detaille ; le directeur des services d'Architecture de la Ville de Paris ; l'architecte-voyer en chef ; l'architecte en chef de la Préfecture de police ; l'inspecteur des Beaux-Arts de la Ville ; le chef du Bureau des alignements, secrétaire.

Il désignera, sans limitation de nombre, les enseignes qu'il jugera dignes d'être primées et recommandées.

Les auteurs de toutes les enseignes primées recevront une médaille d'argent.

Le jury fixera, en outre, suivant qu'il y aura lieu, l'attribution de primes en espèces dans les limites suivantes. Toutefois, ces primes ne pourront être accordées qu'aux enseignes dont l'exécution est définitive, savoir :

1 prime de 2000 francs ; 2 primes de 1000 fr. = 2000 francs ; 5 primes de 500 fr. = 2500 fr. ; 6 primes de 250 fr. = 1500 fr.
Total : 8000 francs.

Le Conseil municipal a voté, pour faire face aux dépenses nécessitées par ce concours, un crédit de 10.000 francs.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Dallage en asphalte des emplacements réservés aux marchés découverts des quais Saint-Antoine, des Célestins et de la Guillotière. — Le Directeur du service de la Voirie a dressé un projet d'établissement d'une bande en asphalte coulé, sur les emplacements réservés aux marchés découverts des quais Saint-Antoine, des Célestins et de la Guillotière.

Le projet comporte l'asphaltage de la partie centrale des promenades sur une largeur de 6 mètres pour le marché du quai de la Guillotière et sur des largeurs variant de 6 à 17 mètres pour les marchés des quais Saint-Antoine et des Célestins. Il serait ménagé autour des arbres un espace suffisant pour permettre de les arro-

ser facilement et de renouveler la terre chaque fois que cela sera reconnu nécessaire.

D'après le détail estimatif joint au dossier, la dépense est évaluée à la somme totale de 47,000 francs, y compris une somme à valoir de 4.290 fr. 25 pour ouvrages imprévus.

Les travaux seraient confiés, d'après le rapport du maire, à l'entrepreneur adjudicataire des travaux d'entretien et de construction des trottoirs et dallage en asphalte, aux conditions de son marché, lequel comporte un rabais de 27 pour 100.

Les forces motrices du Haut-Rhône. — La Chambre de commerce de l'Ain, par une délibération spéciale, a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique des projets d'utilisation des forces motrices du Haut-Rhône.

L'utilisation de ces forces motrices rendrait à l'industrie régionale les plus signalés services.

La responsabilité du propriétaire — M. Ouizille, sportsman bien connu, arrivant un jour de voyage, dans son appartement de la rue Dufresnoy, à Paris, s'aperçut que tous ses meubles avaient été mis au Mont-de-Piété par la concierge de la maison.

La démenageuse à la cloche de bois, une femme Villé, comparut le 14 janvier devant la Cour d'assises de la Seine, qui la condamna à la peine de cinq années d'emprisonnement.

M. Ouizille ne s'est pas contenté d'obtenir cette première satisfaction; il a désiré en exiger une seconde. Et, à cet effet, il a voulu rendre civilement responsable sa propriétaire, Mme Baudeloque, du vol si audacieux dont il avait été victime.

De son côté, Mme Baudeloque a appelé en garantie, M. Cazelles, l'ancien propriétaire de la maison qui lui avait recommandé la femme Villé comme une « concierge honnête et de tout repos ».

Tel est le curieux procès que la sixième chambre a été appelée à juger.

Le Tribunal civil de la Seine estimant en principe qu'un concierge n'est pas seulement préposé à la garde de la maison, mais qu'il est aussi au service des locataires envers lesquels il doit faire preuve d'utilité, a proclamé dans l'espèce la responsabilité de la propriétaire, qui devra payer à son locataire volé la somme de 2500 francs à titre de dommages-intérêts.

Quant à l'ancien propriétaire, il a été mis hors de cause, attendu que la preuve des excellents renseignements qu'il avait donnés à Mme Baudeloque sur la concierge infidèle, n'était ni pertinente ni admissible.

(Le Journal, 26 mars 1902.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 31 mai au 15 juin.

Rue de la Vierge-Blanche. — Maison. Prop., M. Bérard. — Architecte, M. Desflagues, rue Dubois, 44.

Rue Tête-d'Or. — Exhaussement. Prop., Œuvre de l'hospitalité de nuit. — Architecte, M. Laurençon, 10, cours Gambetta.

Rue Sainte-Pauline. — Exhaussement. Prop., M. Martin. — Entr., M. Chatoux.

Impasse Bellœuf. — Maison. Prop., M. Trévenet. — Entrepreneur, M. Pitance.

Impasse Bellœuf. — Maison. Prop., M. Canin.

Cours Lafayette, 306. — Maison. Prop. M. Languet.

Rue Saint-Isidore, 6. — Exhaussement de maison. Prop., M. Courtémberg.

Rue Lamartine. — Maison. Prop., M. Roehaix.

Rue des Fossés-de-Trion, 27. — Maison. Prop., M. Tête.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 27 mai. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction d'un hôpital-nospice et d'un gardiennat pour enfants. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. Montant des travaux, 126.207 fr. Adjudicataire, M. Charpe, route

de Genas, 94, 17,75 pour 100 de rabais. — 2^e lot. Pierre de taille. Mont., 30.460 fr. Adj., M. Barthélemy, à Saint-Resitut, 11,10 p. 100. — 3^e lot. Ciment moulu et appliqué. Mont., 41.822 fr. Adj., M. Piquaud, 59, cours Gambetta, 35 p. 100. — 4^e lot. Charpente. Mont., 28.740 fr. M. Cochet, à Oullins, 12,15 p. 100. — 6^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Mont., 16.418 fr. Adj., M. Clément, 265, rue Vendôme, 28,80. — 7^e lot. Menuiserie. Mont., 42.022 fr. Adj., M. Monin, 6, rue Carry, 19,37 p. 100. — 8^e lot. Serurerie et quincaillerie. Mont., 39.536 fr. Adj., M. Gabarre, 5, rue Fualbert, 35 p. 100. — 9^e lot. Plâtrerie et peinture. Mont., 34.399 fr. Adj., la Société *Pax Labor*, 192, rue Créqui, 37 p. 100. — 10^e lot. Vitrerie. Mont., 2.868 fr. Adj., M. Fatou Guitta, 2, place des Celestins, 31,50 fr. — 11^e lot. Montecharges et persiennes en fer. Mont., 10.000 fr. M. Gilardi, 155, avenue des Ponts, 25,55 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 29 juin, 2 h. — *Mairie des Chères.* — Travaux communaux. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant des travaux, 40 850 fr. 01. M. Putinier, architecte, aux Chères. Demandes jusqu'au 27 juin. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Samedi 5 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, sur le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, un chemin de grande communication n° 1 bis, « de Duerne à Saint-Etienne », Montant, 5.577 fr. 15. A valoir, 422 fr. 85. Total, 6.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 4 ans, à partir de 1902, sur le canton de Neuville, du chemin de grande communication n° 14 bis, « de l'Arbresle au département de l'Ain ». Montant, 15.943 fr. A valoir, 3.057 fr. Total, 19.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, sur la circonscription de Limonest, du chemin de grande communication n° 14 bis. Montant, 15.667 fr. 05. A valoir, 1.332 fr. 95. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 210 fr. — 4^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, sur le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, du chemin de grande communication n° 16 bis, « de Craponne à Saint-Symphorien-sur-Coise ». Montant, 21.483 fr. 75. A valoir, 1.516 fr. 25. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 380 fr. — 5^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, du chemin d'intérêt commun n° 37, sur le canton de Neuville. Montant, 4.275 fr. 75. A valoir, 724 fr. 25. Total, 5.000 fr. — 6^e lot. Elargissement du pont dit « de la Giraudière », servant au passage du chemin d'intérêt commun n° 17, sur la rivière « la Brevenne », à la limite des communes de Courzieu et de Bessenay. Montant, 8.911 fr. 18. A valoir, 1.030 fr. 82. Total, 9.950 fr. Cautionnement, 350 fr.

Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures.

Ain. — Mercredi 2 juillet, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Lot unique Construction d'un pont suspendu sur le Rhône, au port de Jons, pour le passage des chemins d'intérêt commun n° 11 du département de l'Ain et de grande communication n° 55 du département de l'Isère. Montant des travaux, 3 386 fr. 23. A valoir, 16.133 fr. 77. Cautionnement, 12.000 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture (3^e division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Ardeche. — Lundi 30 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Malarce. Chemin de grande communication n° 13. Rétablissement du chemin et construction d'un mur de pied en bordure du Chassezac, entre 6 k. 500 et 6 k. 600 et construction de murs de soutènement entre 4 k. 290 et 4 k. 310, 5 k. et 5 k. 800. Montant des travaux, 15.066 fr. 68. A valoir, 1.042 fr. 82. Total, 16.099 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. Frais d'adjudication, 90 fr. — 2^e lot. Béage. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction entre la route départementale n° 5 et la limite du Cros-de-Georand, sur 3.244 m. 20. Montant des travaux, 23.150 fr. 20. A valoir, 3.349 fr. 80. Total, 26.500 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais d'adjudication, 175 fr. — 3^e lot. Vallon. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction d'un pont de 4 mètres d'ouverture sur le ruisseau de Bourdaric, sur 64 m. 44. Montant des travaux, 1.401 fr. 67. A valoir, 198 fr. 33. Total, 1.600 fr. Cautionnement, 45 fr. Frais d'adjudication, 25 fr. — 4^e lot. Lagorce. Chemin vicinal ordinaire n° 27. Construction d'un pont de 6 mètres d'ouverture sur le ruisseau de Charpenues, sur 9 m. 50. Montant des travaux, 667 fr. 88. A valoir, 32 fr. 12. Total, 700 fr. Cautionnement, 25 fr. Frais d'adjudication, 15 fr. — 5^e lot. Laurac. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Restauration du chemin, sur 160 mètres. Montant des travaux, 1.642 fr. 42. A valoir, 159 fr. 58. Total, 1.800 fr. Cautionnement, 55 fr. Frais d'adjudication, 30 fr.

Visa par l'ingénieur agent voyer d'arrondissement d'Aubenas, trois jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Samedi 28 juin, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux vicinaux et communaux. Chemin de grande communication n° 7, 22, 27, 41. Redressement, rectification et construction. Montant des travaux, 9.545 fr. 84. — By. Reconstruction du chemin vicinal ordinaire n° 6. By à Ronchaux. Montant des travaux, 38.178 fr. 71. Cautionnement, 1.275 fr. — Thèse. Réparations à divers immeubles communaux. Montant des travaux, 528 fr. Cautionnement, 15 fr. — Rocologne. Construction d'un puits communal. Montant des travaux, 1.292 fr. 89. Cautionnement, 40 fr. — Berthelange. Construction d'un cime-

(La suite page 143)

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
Place de la Martinière. Maison. C ^{ie} immobilière, 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, M. Fessetud, rue Vauban 81; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay, 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; menuiserie, M. Martin, rue du Pensionnat, 3; plâtrerie-peinture, M. Del-ponte, rue de la Monnaie, 2; zinguerie, M. Fritsch-Martin, petite rue Pizay, 3; ciments, M. Prudhomme, rue Pierre-Corneille, 15. — <i>Intérieur</i> .
Place de la Martinière, angle de la rue de la Martinière. Compagnie immobilière du 1 ^{er} arrondiss ^t .	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, MM. Chatoux père et fils, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Jacquignon, avenue Félix-Faure, 149; serrurerie, M. Biasca, rue Royale, 7; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, M. Derriaz, à Montaliou-Vercieu, et Société de Villebois, 6, rue de la Bourse. — 3 ^e étage.
Quai Saint-Vincent, angle rue Nouvelle, Maison. C ^{ie} immobilière du 1 ^{er} arrond ^t .	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Tarnaud, rue de la Claire, 42; charpente, M. Mally, avenue Thiers, 138; pierre dure, M. Percherancier, rue de Marseille, 42; pierre blanche, M. Vial, quai des Etroits, 6; serrurerie, M. Buttin, rue Palais-Grillet, 18. — 2 ^e étage.
Rue de la Platière, 7. Restauration complète de l'immeuble ancien hôtel de l'Ecude France, M. Garnot.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Malterre, rue Dubois, 44; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace (Villeurbanne); menuiserie, M. Martin, rue du Pensionnat, 3; peinture et plâtrerie, MM. Alaza et Lobietti, quai de la Charité, 4. — <i>Intérieur</i> .
II^e ARRONDISSEMENT		
Rue de de la Charité, angle de la rue Fr-Dauphin. 2 maisons. Société d'entreprises immobilières.	M. Chomel, rue Constantine, 22.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kleber, 3; charpente, M. Ortolland, rue Germain, 6; pierre de Villebois, M. Péju-Hyvert, à Porcieu, par Montaliou-Vercieu; pierre de Trept, M. Vinard, à Trept; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive; allèges, M. Rémon, à Couzon; pierre blanche, M. Besson, boulevard du Nord, 83. — <i>Toiture</i> .
Quai Saint-Antoine, 30. Etablissement de bains, restauration. M ^{re} Laprévote.	M. Porte, 7, rue de la République.	Maçonnerie, M. Tourte, rue Pierre-Corneille, 87; menuiserie, M. Grosjean, rue de la Monnaie; plâtrerie-peinture, M. Dubouis, rue des Capucins; serrurerie, M. Grohon fils, rue Sully, 92; céramique, MM. Boulenger et Cie, rue Franklin, 8; chaudronnerie, MM. Ganne frères, cours Charlemagne.
III^e ARRONDISSEMENT		
Rue Rabelais. Maison à loyer. M. Verzieux, quai Saint-Vincent.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142; charpente, MM. Bonnaud père et fils, avenue de Saxe, 312; pierre de Saint-Cyr, M. Lauron, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, MM. Gerbaud et Ducarre; pierre blanche, M. Vial Denis. — <i>Caves</i> .
Avenue de Saxe, angle rue Rabelais. Maison à loyer. M. Paré, rue Duguesclin.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Grange frères, rue Laurencin, 1; charpente, M. Sage, route de Genas, 82; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, La Fourmi; pierre blanche, M. Rossignol. — <i>Caves</i> .
Cours Gambetta, 144-146-148. Maisons. M. Guillot.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie et fouilles, M. Guillot, rue de la Vierge-Blanche, 5; pierre blanche, MM. Barthélemy et Michaud-Armand, cours Lafayette, 162; pierre dure, M. Vinard; charpente, M. Morin, rue Vauban, 94; fumisterie et fourneaux de cuisine, M. E. Schmitt, rue Servient. — <i>Intérieur</i> .
Avenue de Saxe, 172. Maison. M. Bonnaud.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly; maçonnerie, MM. Grange frères, rue Laurencin, 1; charpente, M. Bonnaud; pierre de Villebois, M. Péju; menuiserie, M. Martin; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Saint-Joseph, 1; pierre blanche, M. Jammès, rue Dumoulin, 35; pierre de la Grive, M. Chemin, à la Grive; menuiserie, M. Martin, rue Charpenay, 3; plâtrerie-peinture, M. Tavernier, rue Montesquieu, 19; carrelages céramiques et revêtements, M. J. Mouton, rue Childebert, 20. — <i>Intérieur</i> .
Rue Pierre-Corneille, angle rue Rabelais. Maison. M. Gratry.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; pierre de Saint-Cyr, M. Giraud à Limonest et M. Corneloup à Saint-Fortunat; maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124; charpente, M. Sage, route de Genas; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Saint-Joseph, 1; pierre de Villebois, M. Besson à Montaliou. — 4 ^e étage.
Rue Masséna, 92. Atelier. M. Martin.	M. Clermont, pl. de la Martinière, 14.	Maçonnerie, MM. Andrieux et Pitance, rue Charpenay, 6; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 98; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — <i>Couverture</i> .
Place de Monplaisir. Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie et planchers armés (système Matrai). M. A. Baudin, rue Félix-Jacquier, 23; charpente, M. J. Lafosse, avenue des Ponts, 149; serrurerie et charpente en fer, M. L. Girard, à Saint-Genis-Laval; menuiserie, M. J. Guillerma, rue Tronchet, 107; zinguerie et couverture, paratonnerres, plomberie, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; plâtrerie-peinture, MM. Ch. Cesquino fils et Joanny, grande rue de Monplaisir, 78; chauffage, MM. Clémencin, Giré et Cie, avenue des Ponts, 45; pierre de taille du Midi, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; pierres de Villebois et d'Hauteville, Société anonyme des Carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; terrasses en ciment ligneux, MM. Brousse, Thivel et Cie, rue de la Cité, 12 et 14, Villeurbanne; vitrerie, glaces, M. Berticat-Chipier, rue Basse-Combalot, 6, 8 et 10; parquets, M. Bosc, avenue du Prado, 40, Marseille; carrelages, faïences et céramiques, M. Sautier-Thyrion, place Meissonier, 2; sculpture, M. P. Devaux, rue Bugeaud, 64, et M. Cave, rue Créqui, 119; électricité, M. Baudin, à Vichy; décoration, M. Dessignori; fumisterie, M. Schmitt, rue Servient, 71; marbrerie, M. Guinet, quai des Brotteaux, 23; ascenseur électrique, Compagnie française des ascenseurs Otis, rue de Hambourg, 13, Paris. — <i>Travaux annexes</i> .
Rues de l'Abondance et du Pensionnat, Entrepôts et bureaux. MM. Chevrot et Deleuze.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Dumont; charpente métallique, M. Haour. — <i>Élévation</i> .
Rue de Béarn, ang. r. Montesquieu. Entrep., écuries, maison. M ^{re} Chazaud.	M. Bruyas, rue du Plâtre, 1.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Grange, rue Mazenod, 62; charpente, M. Morin, rue Vauban; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Cavenne, 13; menuiserie, M. Maurel, rue Montesquieu, 42; ferblanterie, M. Boussat, rue Passet, 12; peinture-plâtrerie, M. Mazzone, rue de Marseille, 16. — <i>Intérieur</i> .

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue Bouchardy</i> , Maison. M ^{me} Rey.	MM. Fantonet Du- ranson, 101, rue Duguesclin,	Entrepreneurs généraux, MM. Tauty frères, rue Tronchet, 9. — <i>Fondations</i> .
<i>Chemin de Gerland</i> , 30. Maison à loyer. M. Chas- signol, c. Lafayette, 145.	M. Bruyas, 1, rue du Plâtre.	Maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace (Villeurbanne); menui- serie, M. Pardon, rue Montesquieu; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Cha- peaux, rue Malesherbes, 12; ferblanterie, M. de Bussy, grande rue de la Croix-Rousse. — <i>Intérieur</i> .
<i>Avenue Félix-Faure</i> , 28. Maison de 5 étages. MM. Vieille frères, avenue Fé- lix-Faure, 30.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta	Maçonnerie, MM. Nauche frères, cours Gambetta, 53; charpente, M. Comte; marbrerie, M ^y . Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur</i> .
<i>Chemin des Culattes</i> , 51. Maison de rapport. M. Frasson.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Chatoux; charpente, M. Comte; pierre dure, Société La Fourmi, à Porcieu; menuiserie, M. Pontey, 9, rue Turbil; plâtrerie et peinture. M. Battistolo. — <i>Intérieur</i> .
<i>Rue Duguesclin</i> , 280 Mai- son de rapport. V ^e Durand, place Voltaire.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Entrepreneur, M. Mazier, chemin de Saint-Antoine, 57. — <i>3^e étage</i> .
<i>Cours Eugénie</i> . Villa. M. Billon, boulevard des Bro- teaux, 38.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Maçonnerie, M. Ginot, cours Henri, 23; charpente, M. Chat, cours Charles-Vitton, 69; serrurerie, M. Bernard, rue Duguesclin, 303; plâtrerie, M. Giraud, quai des Etroits, 7; menuiserie, M. Beaujean, rue Boileau, 227; ferblanterie, M. Marron, grande rue de Monplaisir. — <i>Fouilles</i> .
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai Jayr</i> , 46. Maison de rapport. M. X.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur; pierre de Couzon, MM. Ray- mond et Meunier; pierre de Villebois, M. Derriaz; pierre blanche, M. Vial; charpente et menuiserie, M. Mollo, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 30; serrurerie, M. Croso, rue de la Pyramide, 34. — <i>3^e étage</i> .
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Boulevard du Nord</i> . Hôtel, écuries et remise M. B.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, MM. Jangot et Bonneton, rue Servient, 18; serrurerie, M. Euler fils, rue de la Part-Dieu, et M. Brizon, rue de Séze, 118; pierre blanche, M. Vial, quai des Etroits, 6. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
<i>Impasse Lassalle</i> , 5. Mais. M. Regni, 123, r. P.-Corneille.	M. Clermont, pl. de la Martinière, 14.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Doublier, rue Sainte-Geneviève, 60; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plomberie, zin- guerie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22. — <i>Couverture</i> .
<i>Avenue Thiers</i> , 120 et impasse Lassalle. Maison. M. Garaude.	M. Pras, 22, cours Morand.	Entrepreneur, M. Pierre Garaude, rue Voltaire, 13. — <i>Fondations</i> .
HORS LYON		
<i>Montessuy</i> . Maison. M. Ber- thier.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, MM. Debey et Pétavy, grande rue de Caluire, 42; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9. — <i>Fondations</i> .
<i>Villeurbanne</i> , c. Lafayette pr., 45. Mais. M. Plazanet.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Plazanet, cours Lafayette, 27; pierre dure, M. Bioussy, à Trept; charpente, M. Jacquetin, route de Crémieu, 88; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40; menuiserie, M. Pourprix, rue de Créqui, 92; plâtrerie-peinture, M. Bertelot, route de Crémieu, 11; ciments, M. Berby, rue de Créqui, 280. — <i>Intérieur</i> .
<i>Villeurbanne</i> , rue Faillebin. Maison de rapport.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Beillonnet, avenue de Saxe, 232; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 64; pierre dure, M. Saint-Point, à Trept; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; menuiserie, M. Pontey, rue Turbil, 9; plâtrerie et peinture, M. Pacon, place Ampère, 2; ciments, M. Berby, rue Boileau, 280. — <i>Intérieur</i> .
<i>Villeurbanne</i> . Usine et ha- bitation. M. Gérard, rue Clos-Poncet.	M. Curieux, r. des Remparts - d'Ai- nay, 16.	Maçonnerie, MM. Jaudon et Cie, rue de Vendôme, 36, Lyon; charpente, M. Mally, avenue Thiers, 128; peinture-plâtrerie, M. Tauty. — <i>Intérieur</i> .
<i>Villeurbanne</i> , rue Chomel. Maison de rapport. M. Cl.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Cléchet, 47, cours Charlemagne. — <i>Fouilles</i> .
<i>Villeurbanne</i> , r. de Vaux, angle chemin St-Antoine. Maison à loyer. M. Guy, place Saint-Vincent, 7.	M. Chomel, rue Constantine, 22.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Jacquignon, cours de Villeurbanne, 153; ferblan- terie, M. Nicolas, cours de la Liberté, 1; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; menuiserie, MM. Girard frères, rue Duguesclin, 20, M. Dubois, rue Sergent-Blandan, M. Genetier, place Sathonay; peinture-plâ- trerie, MM. Tauty frères, rue Tronchet, 9; abat-jour, M. Aubignat, quai de la Charité, 39; ciments, M. Leblanc; vitrerie, M. Guy, place St-Vincent, 7; pierre dure, M. Charrel, à Trept (Isère). — <i>Intérieur</i> .
<i>Villeurbanne</i> , rue Sainte- Geneviève. Maison. M. Ni- colas, rue d'Inkermann, 52.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Entrepreneur général, M. Lavieille fils, rue Sébastopol, 4. — <i>Intérieur</i> .
<i>Villeurbanne</i> , chemin de St-Antoine, 57. Maison. M. Mazier.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Entrepreneur, M. Mazier, chemin de Saint-Antoine, 57. — <i>3^e étage</i> .
<i>Cusset</i> . Usine d'apprêt. MM. N. L. et Cie.	M. Bentter 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Vernay.
<i>Saint-Fons</i> , rue Gambetta. Maison. M. J. Borel.	M. B. Bernard, 74, route de Vienne.	Maçonnerie, M. Pommerol, à St-Fons; charpente, M. Chaboud, à St-Fons; menuiserie, M. Clozel et M. Go- guey, à St-Fons; plâtrerie, M. Rolando, à St-Fons; serrurerie, M. Pérol, à St-Fons. — <i>Intérieur</i> .
<i>Saint-Fons</i> , impasse Carnot. Maison à loyer. M. Serveau, 40, boulevard de Stras- bourg, Paris.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Pommerol; charpente et menuiserie, M. Goguey; serrurerie, M. Pérol; plâtrerie-peinture, M. Rolando; zinguerie et plomberie, M. Morin. — <i>Intérieur</i> .
<i>Saint-Rambert</i> . 2 villas. MM. Moise et Bern. Lévy. 2 villas. M ^{me} ve Bernard Lévy, M. Seligmann.	M. Porte, 7, rue de la République.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; charpente et menuiserie, MM. Gouverna et Chrétien, à Saint- Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26, M. Ravut, à Saint-Cyr; ciment, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; plâtrerie-peinture, M. Seguin, rue de la Martinière, 7, et M. Lesselier, rue des Archers, 9; décoration staff, M. Labranche, quai Tilsitt, 26. — <i>Intérieur</i> .

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Caluire</i> , rue Coste, 104. M. Prilly, rue Coste, 104.	M. Chomel, rue Constantine, 22.	Maçonnerie, M. Debay, à Caluire; charpente et menuiserie, M. Moreau, à Caluire; plâtrerie-peint., M. Violat à Caluire; fumisterie, M. Schmitt, rue Servient; serrurerie, M. Villeneuve à Caluire; zinguerie, M. Billaud à Caluire; mosaïque, MM. Bertin et Cie, avenue de Saxe, 223; sculpture, M. Cave, rue Créqui, 119; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur</i> .
<i>Tassin</i> , Villa. M. Lamaison, 7, quai Claude-Bernard.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Piattet; charpente et menuiserie, M. Bonnafet, à Tassin; plâtrerie-peinture, M. Béné, à Tassin; zinguerie, M. Souly, à la Demi-Lune; serrurerie, M. Marin, à la Demi-Lune. — <i>Intérieur</i> .
<i>Tassin</i> , Ecurie, remise et dépendances. Dr Bugarat.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Dumètre, à Ecully; charpente et menuiserie, M. Varagnat, à la Demi-Lune; plâtrerie-peinture, M. Molino, à la Demi-Lune; zinguerie, M. Chevalet, à la Demi-Lune. — <i>Couverture</i> .
<i>Tassin</i> , chemin Mariétan. Deux Villas. M. Mauger.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Dumètre, à Ecully; charpente et menuiserie, M. Varagnat, à la Demi-Lune; serrurerie, M. Genton, rue Hippolyte-Flandrin, 13; plâtrerie-peinture, M. Wingest, à la Demi-Lune. — <i>1^{er} étage</i> .
<i>Craponne</i> . Ecoles et agran- dissements de Mairie.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Entrepreneur général, M. Fauché jeune, à la Demi-Lune, avenue de l'Eglise; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur</i> .
<i>Oullins</i> , boulevard de l'Yze- ron. Maison. M. Buna.	MM. Fanton et Du- ranson, 101, rue Duguesclin.	Entrepreneurs généraux, les fils de J. Tauty, rue Tronchet, 9; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace (Villeurbanne). — <i>2^e étage</i> .
<i>Oullins</i> . Hôtel de ville.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Maçonnerie, M. Vial, quai des Etroits, 7.
<i>Oullins</i> , rue Nouvelle, Mai- son de rapport. M. Boullu, rue de Bonnel.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Terrassement et maçonnerie, M. Bouchet, chemin des Cures; tailles pierre dure, M. Charrel, à Trept; charpente, MM. Cochet frères, à Oullins; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40; menuiserie, M. Marien, rue Vendôme, 183; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25. — <i>3^e étage</i> .
<i>Feyzin</i> , Maison bourgeoise. restauration et agrandis- sement. M ^{me} Janetz, 43, rue de la Charité.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Pommerol; charpente, M. Despeyroux; menuiserie, M. Gillibert; serrurerie, M. Buclet; plâtrerie peinture, M. François Rolando.
<i>Décines (Isère)</i> . Villa. M. Béraud.	M. Nevière, 36, rue Saint-Antoine.	Maçonnerie: M. Pataud, à Décines; charpente, M. François Deruer, à Décines; plâtrerie-peinture, M. Monteil et M. Piazza, à Décines; menuiserie, M. Bouvier, à Meyzieu; serrurerie, M. Morel, à Décines. — <i>Gros œuvre</i> .
<i>Meyzieu</i> . Exhaussement. M. Minjat.	M. Nevière, 36, rue St-Antoine.	Maçonnerie, M. Laberthe, à Meyzieu; charpente et menuiserie, M. Bouvier, à Meyzieu; serrurerie, M. Berthier, à Meyzieu.
<i>Grigny</i> . Maison de rapport. M. Garric.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 39.	Maçonnerie, M. Blanc, à Grigny; gros fers, MM. Simon-Perret frères, rue de la Part-Dieu, 44; plâtrerie, M. Couillard, à Grigny; ferblanterie, M. Pan, à Grigny. — <i>Intérieur</i> .
<i>Irigny</i> . Château et dépen- dances. M. Juppé.	M. Curieux, r. des Remparts d'Ai- uay, 16.	Maçonnerie, M. Favre, à Irigny; charpente, M. Doublier, rue Bellecombe, 58; plâtrerie, M. Perol, à Irigny; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron; zinguerie, M. Nitard, à Irigny; pierre dure, M. Bioussy, à Trept; estalade, M. Armand Michaud; sculpture, M. Maesson, rue Bugeaud, 127; carrelages cristal-émail, M. J. Mouton, rue Childebert, 20. — <i>Intérieur</i> .
<i>Fontaines-s.-Saône</i> . Etablis- sement de bains et lavoir public. M. Orceel. Fontaines.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Maçonnerie, M. Lebraud, à Fontaines-sur-Saône. — <i>Intérieur</i> .
<i>Neuville-sur-Saône</i> . Ecurie et remise. M. Wissel.	MM. Fanton et Du- ranson, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Guillon; charpente et menuiserie, M. Dégemond. — <i>Elévation</i> .
<i>Collonges</i> . Villa. M. J.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Maçonnerie, M. Pays; charpente, M. Benassy; plâtrerie peinture, M. Joussier; zinguerie, M. Claudinon; mosaïque, MM. Bertin et Cie, avenue de Saxe, 223.
<i>Sainte-Foy-les-Lyon</i> . Villa. M. Giraud.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Vincent; charpente, M. Lamoret, à Sainte-Foy; menuiserie, M. Poizat, à Sainte-Foy; plâtrerie-peinture, MM. Schmitt et Martinaud, à Sainte-Foy; ciment, M. Dusselier; serrurerie, M. Caillaud, à Sainte-Foy; pierre dure, M. Touvier, à Oullins. — <i>Intérieur</i> .
<i>Ste-Foy-les-Lyon</i> . 3 villas. MM. S. P., P. M., J. P.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Chemin, rue Sébastopol, 72; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 64; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; plâtrerie-peinture, M. Pacon, place Ampère, 2; staffs et ciments, M. Grésillon, rue de Bonnel, 89; menuiserie, M. Tussiot, rue Vieille-Monnaie, 31. — <i>Intérieur</i> .
<i>Sainte-Foy-les-Lyon</i> . Villa. M. G.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Jeannetaud et Bourdeix, 66, rue Sébastopol; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 64; menuiserie, M. Tussiot, rue Vieille-Monnaie, 31; plâtrerie-peinture, M. Pacon, place Ampère, 2; zinguerie, M. Visa, route de Vaulx, 51 bis; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>Intérieur</i> .
<i>Villefranche</i> , r. de Frans. Usine, maison et bureaux, MM. Journé et Cie, Paris.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Entrepreneur général, M. Arnaud, rue de Thizy, à Villefranche (Rhône). — <i>Intérieur</i> .
<i>La Tour-du-Pin</i> . Villa et dépendances. M. le docteur Fontanelle.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Maçonnerie, M. Cuzin; charpente, M. Thévenon; serrurerie, M. Alexandre; menuiserie, M. Vittoz; ciments, M. Prudhomme; peinture-plâtrerie, M. Pascal.
<i>La Tour-du-Pin</i> . Villa. M. Margotton.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Cuzin, entrepreneur de maçonnerie.
<i>Bourgoin</i> . Habitat. et usine. M. C., à Lyon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Taithe, à Lyon, rue de la Villette; charpente, M. Mermet, à Bourgoin; menuiserie, M. Boudart, chemin de Bellecombe; plâtrerie, M. Gabbio, rue Royale, 11; ferblanterie, M. Clapissou, rue Vendôme, 224; décoration, M. Flachet, rue Vendôme, 197.
<i>Bourgoin</i> . Caisse d'épargne. Ville de Bourgoin.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Terrassement, maçonnerie, pierre blanche, M. Antoine Papet; charpente, M. Joly; menuiserie, M. Blanc; serrurerie, M. Thevenon; ciments, M. Papet; ferblanterie, fumisterie, M. Jacquier; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Perrot. — <i>Fondations</i> .
<i>Meyrie (Isère)</i> . Villa. M. Bise.	M. Boistard, rue Servient.	Maçonnerie, M. Brissaud, à Meyrie; charpente, M. Mermet, à Meyrie; carrelages, M. J. Mouton, rue Childebert, 20. — <i>Couverture</i> .
<i>Sainte-Foy-Saint-Sulpice</i> (Loire). Bâtiment d'habi- tation. MM. Dupuis frères.	M. Porte, rue de la République, 7.	M. Gatier, à Boen (Loire), entrepreneur général. — <i>1^{er} étage</i> .
<i>Mogneneins</i> . Villa et vigne- ronnage. M. X.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Entrepreneur général, M. Gouyon. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
<i>Lagnieu (Ain)</i> . Restauration de villa.	MM. Alex et Bou- cher, r. Molière, 80.	Ciments, M. Bertolo, à Lagnieu; serrurerie, M. L. Girard, à Saint-Genis-Laval; stores bois à rouleaux, M. B. Gilardi, avenue des Ponts, 155. — <i>Gros œuvre</i> .

tière. Montant des travaux, 3.832 fr. 52. Cautionnement, 105 fr. — Corcelles-Ferrières. Construction d'un abri sur le lavoir central. Montant des travaux, 1.651 fr. 80. Cautionnement, 30 fr. — Gennes. Réparations aux bâtiments communaux et fontaines. Montant des travaux, 1.071 fr. 33. Cautionnement, 30 fr. — Guyans-Durnes. Construction d'une mairie. Montant des travaux, 4.150 fr. Cautionnement, 125 fr.

Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 22 juin, 11 h. — *Mairie de Goncelin.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 6, de Goncelin à Sollières. Construction sur 1.933 m. 34. Montant des travaux, 26.435 fr. 64. A valoir, 2.964 fr. 36. Total, 29.400 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 22 juin. — *Mairie de Notre-Dame-de-Commiers.* — Travaux communaux. Construction d'une école mixte avec salle de mairie. Montant des travaux, 17.450 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la mairie et chez MM. Reynaud et Jourdan, architectes, rue Docteur-Mazet, 13, à Grenoble.

Jura. — Dimanche 22 juin, 3 h. — *Mairie de Moirans.* — Travaux communaux. Réparations au presbytère. Montant des travaux, 3.000 fr. Cautionnement, 130 fr. M. Hytier, architecte, à Saint-Claude.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 22 juin, 10 h. — *Mairie de Saint-Jean-le-Puy.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Saint-Jean-le-Puy à la Pétilière. Construction entre le chemin de grande communication n° 8, près la station du chemin de fer départemental et la route nationale n° 81, au-dessus du Puy, sur 2.630 m. Terrassements. Mont., 5.925 fr. Chaussée. Mont., 7.069 fr. 92. Ouvrage d'art. Mont., 1.782 fr. 78. A valoir, 922 fr. 30. Total, 15.700. Cautionnement, 500 fr.

Visa par M. l'agent voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements dans les bureaux de M. l'agent voyer d'arrondissement de Roanne.

Saône (Haute-). — Jeudi 26 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. Route nationale n° 57. — 1^{er} lot. Rectification de la côte de Chaudron, sur le territoire de Broite-les-Luxeuil. Terrassements, chaussée et banquettes. Montant des travaux, 8.764 fr. 76. A valoir, 1.235 fr. 31. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 290 fr. — Route nationale n° 67. Amélioration entre Gray et Bonboillon. 2^e lot. Rectification entre les points 36 k. 900 et 38 k. 780, sur le territoire de Crésancey. Terrassements et chaussée. Montant des travaux, 37.237 fr. 80. Ouvrages d'art. Mont. des travaux, 4.236 fr. 30. Total, 41.504 fr. 10. A valoir, 6.495 fr. 90. Total général, 48.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 700 fr. — 3^e lot. Rectification entre les points 39 k. 180 et 39 k. 613, sur le territoire de Crésancey. Terrassements et chaussée. Montant des travaux, 5.265 fr. 80. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 5.88 fr. 07. Total, 5.833 fr. 87. A valoir, 866 fr. 13. Total général, 6.700 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 180 fr. — 4^e lot. Rectification entre les points 41 k. 800 et 42 k. 315, sur le territoire de Vené e. Terrassements et chaussée. Montant des travaux, 7.880 fr. 30. A valoir, 1.119 fr. 70. Total, 9.000 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 230 fr. — 5^e lot. Rectification entre les points 42 k. 720 et 43 k. 200, sur le territoire de Vené e. Terrassements et chaussée. Montant des travaux, 8.112 fr. 90. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 162 fr. 80. Total, 8.275 fr. 70. A valoir, 1.224 fr. 30. Total général, 9.500 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 250 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bouvaist, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Noïdons, 1, à Vesoul.

Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division); 2^e dans

les bureaux de M. Nicolle, sous-ingénieur, rue du Gaze, à Lure, pour la rectification de la route n° 57; 3^e dans les bureaux de M. Dubret, sous-ingénieur, rue des Perrières, à Gray, pour la rectification de la route n° 67.

Vaucluse. — Mercredi 25 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. Elargissement et pavage sur la route départementale n° 21, d'Avignon à Arles. Remaniement de la bordure du trottoir de droite. Montant des travaux, 253 fr. 40. Remaniement de pavage le long de la voie du tramway. Montant des travaux, 128 fr. 50. Pavages neufs en porphyre. Montant des travaux, 11.738 fr. 10. A valoir, 881 fr. Total, 13.000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Dyrion, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Bonneterie, 54, à Avignon.

Renseignements à la préfecture et chez M. Armand, ingénieur, 19, rue de la Masse, à Avignon.

COURS OFFICIEL DES METAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	147 50	155 »
— en planche rouge	187 50	192 50
— — — jaune	157 50	167 50
Etain Banca en lingots	350 »	355 »
— Billiton et détroits en lingots	345 »	350 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	35 »	36 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 50	39 »
Zinc relondu 2 ^e fusion	45 »	46 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 »	61 »
— — — Autres marques	59 »	61 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 »	» »
Mercuré	700 »	750 »

SPECTACLES

Concerts Bellecour. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, grand concert par l'orchestre de la ville, sous la direction de M. Fargues. Les dimanche, mardi et vendredi de chaque semaine, grande fête artistique avec le concours d'artistes de chant. Les abonnements pour la saison peuvent être pris à l'entrée, à raison de 17 francs, taxe municipale comprise.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Tous les soirs concert très suivi au coquet music hall d'été. Ce soir, dernière d'*Othello chez Thais*. — Mardi 17, débuts de Mlle Perrinaic, et première de *le Signe de Léda*.

Tour métallique de Fourvière. — Vue du panorama de toute la région lyonnaise. Ouverte tous les jours. — Ascenseur. — Entrée 1 fr.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 3006)

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85, quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 53, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

**DEMANDEZ
DANS TOUTES LES ÉPICERIES**

Les Biscuits Vanillés

L. ROCHE

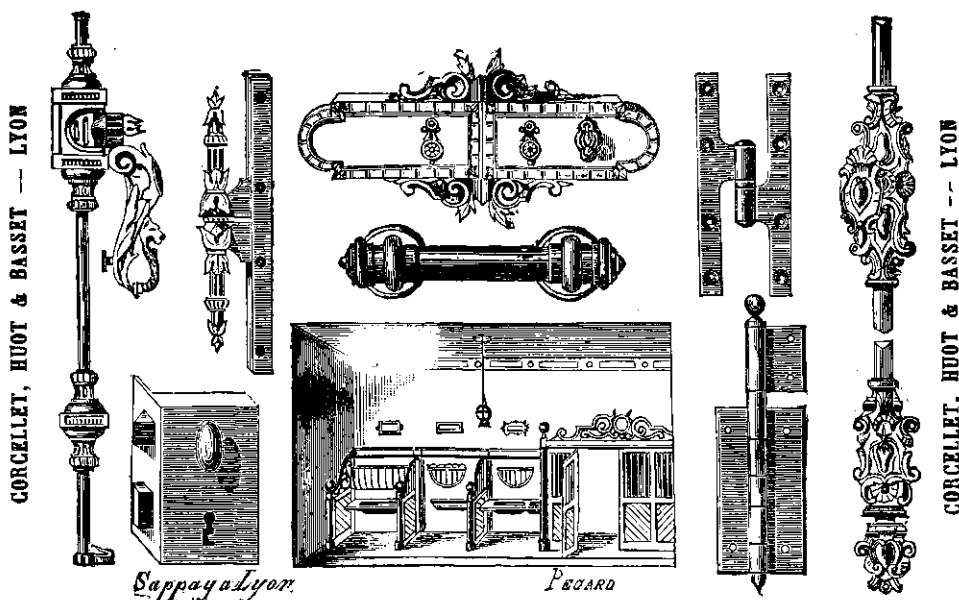
Qualité supérieure, goût exquis

Se conserve indéfiniment

PRIX RÉDUIT

DEPOT GENERAL pour le département du Rhône

6, RUE DE JUSSIEU, LYON



F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

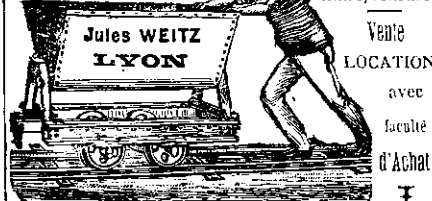
Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON
Matériel POUR TRAVAUX PUBLICS
Mines, Plantations
Matériel MATÉRIEL pour Entrepreneurs



Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et
Béziers 1892 : deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900 : Médailles OR et ARGENT.

SERRURERIE ARTISTIQUE

Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entouragea, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

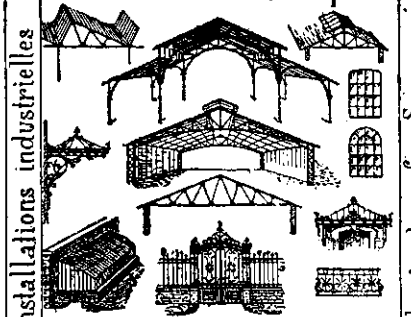
EMILE RAOUX

130, Cours Lafayette, Lyon

Tarif adressé franco sur demande

J. EULER & FILS
24 Rue de la Part-Dieu, LYON.

Constructions Métalliques



Plans et Devis s demande. Téléphone 1104
Grilles. Balcons. Croisées en fer.

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA FILS

FATOU-GUITTA

SUCCEPTEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitrux d'appartement